

Environnement

Contre l'élagage massif en Corrèze, les associations exigent un moratoire et envisagent des actions judiciaires

TULLE ENVIRONNEMENT CORRÈZE

Publié le 21/03/2018 à 14h54



La campagne d'élagage a été lancée cet automne en Corrèze © Elise BAIERA

Les associations de défense de l'environnement et les collectifs qui se sont créés pour l'occasion tapent du poing sur la table contre la campagne d'élagage. Ils demandent un moratoire et menacent de saisir la justice contre des courriers du Département estimés illégaux.

Représentants d'associations, professionnels de la filière bois ou simples citoyens : les participants à la table ronde organisée mardi soir à Tulle, portant sur la campagne d'élagage lancée par le Conseil départemental, n'avaient qu'une envie, celle que cesse illico le bruit des tronçonneuses et des scies, et que la discussion puisse commencer sur les bonnes pratiques et le respect de l'environnement.

Les débats ont été virils mais corrects, comme on dit en sport, et c'est le vice-président du Département Jean-Marie Taguet qui a encaissé les critiques et tenté la réplique, en l'absence du président Pascal Coste.

Les photos de bords de routes dévastés, d'arbres élagués en dépit du bon sens ont été mises en regard de chantiers bien réalisés, d'élagages corrects et durables. Louis Dubreuil, ingénieur agronome et membre de la Société française d'arboriculture, a cité deux exemples contraires : la coupe "inutile", au pied, de trois gros hêtres plus que centenaires qui marquaient l'entrée de Sarran ; ou un chantier "intelligent" à Lapeau mené sur une cépaie de sapins remarquables.

Le meilleur côtoie le pire, mais pour l'instant le pire semble en tête. Au grand dam des professionnels de l'élagage, qui ont tout de suite senti que les choses allaient dérapier, dès le premier courrier envoyé par le Département aux propriétaires, à l'automne. "Depuis le début, nous cherchons à proposer une information au public pour entretenir les arbres de manière durable, explique Marceau Bourdarias, du collectif AGIRR. Si on coupe un arbre à ras, on aura une forêt de rejets, qui partiront notamment vers la route de manière anarchique. Et sur un élagage, plus vous coupez court, plus vous faites entrer la lumière, plus vous avez de rejets".

“ La base juridique est mauvaise. Les courriers [du Département] sont illégaux ”

La coupe rase des arbres de lisières de forêt est aussi un problème durable : "ils sont résistants aux tempêtes, et ils protègent la route de la chute des arbres de second plan qui, eux, ne sont pas capables de résister aux coups de vent".

Dans beaucoup d'endroits, le mal est fait. Mais " on a parlé d'élagage, on n'a jamais parlé d'abattage" conteste Jean-Marie Taguet. Auquel il est vite rappelé que le ton comminatoire des courriers départementaux a affolé beaucoup de propriétaires, qui ont coupé court en croyant ainsi être débarassé du problème pour plusieurs années. A cela s'est greffé l'appât du gain de certaines entreprises, qui ont profité de l'occasion pour inciter les propriétaires à raser toute leur parcelle et à emmener le bois, "contre 2.000 € sur la table" a témoigné un élu de Sainte-Fortunade.

Au final, le vice-président du Département a promis de faire remonter toutes les remarques à son président. Mais les associations, estimant visiblement un peu tardive la prise de conscience, ont pris la décision de formaliser "une demande immédiate de moratoire" sur cette campagne d'élagage, le temps que se mette en place une vraie concertation. Tout en menaçant le Département d'actions juridiques si elles ne sont pas entendues. Le juriste qui s'est penché sur les différents courriers du Département (et de la commune de Chamberet) l'assure : "la base juridique est mauvaise, les courriers sont illégaux".

Jean-Louis Mercier

Suivre @JLMercier19